



POLITIQUE D'ETHIQUE ENVIRONNEMENTALE

Juin 2021

TABLE DES MATIERES

1	Introduction.....	3
2	Les conséquences du changement climatique.....	3
	Il est donc nécessaire d’agir dans tous les secteurs sans exception (p. ex. agriculture, sylviculture, énergie, infrastructure, tourisme, projet, etc.) pour lutter efficacement contre les changements climatiques. La protection de l’environnement s’impose comme une nécessité de l’implication de tous.....	4
3	Objectif de la politique.....	4
4	Références/Normes	4
5	Champ d'application.....	4
6	Caritas Bénin et éthique environnementale	5
7	Engagement de Caritas Bénin	5
8	Dispositions clés de Caritas Bénin en matière d’éthique environnementale	6
8.1	Flotte automobile	6
8.2	Voyages	6
8.3	Ressources en eau	6
8.4	Ressources électriques	7
8.5	Equipements écologiques	7
8.6	Constructions écologiques	7
8.7	Gestion des déchets	7
8.8	Gestion des projets/programmes	8
8.9	Obligations des parties prenantes	8
8.10	Divulgence	8

1 Introduction

Le changement climatique modifie l'équilibre thermique de la Terre et impact négativement le vivant. Le réchauffement climatique est dû aux émissions de nombreux gaz à effet de serre. Les impacts négatifs se ressentent partout sur la planète, aussi bien sur l'homme, les ressources et l'environnement.

Des initiatives, des résolutions sont prises de part et d'autres ans le monde pour faire face à cette situation qui porte atteinte à la terre, notre maison commune.

Beaucoup de pays dont le Bénin s'attache à dynamiser leurs croissances économiques et à vaincre la pauvreté, sans porter une grande attention aux impacts environnementaux négatifs.

Dans les zones côtières la montée des eaux menace l'habitat des populations. La production agricole souffre des conditions climatiques extrêmes. La hausse des températures et l'intensité irrégulière des pluies diluviennes causent une recrudescence des maladies tropicales infectieuses. Les ressources en eau sont très affectées et le débit des barrages hydrauliques est inconstant.

Prenant conscience de ce drame planétaire qui se profile, l'Eglise catholique s'engage aux côtés des peuples et des Etats pour apporter sa contribution. L'encyclique Laudato Si du pape François fait ressortir tout le patrimoine culturel et spirituel de la chrétienté qu'elle met à la disposition des peuples et des Etats pour une meilleure vision et action écologique.

2 Les conséquences du changement climatique

Elles sont à la fois directes et indirectes

Conséquences directes :

Elles sont provoquées par l'activité humaine et sont entre autres:

- hausse des températures maximales
- hausse des températures minimales
- hausse du niveau de la mer
- hausse de la température des océans
- intensification des précipitations (fortes pluies)
- recul et fonte des glaciers
- dégel du permafrost

Conséquences indirectes :

Les conséquences indirectes du changement climatique qui concernent directement la population et l'environnement sont les suivantes:

- Augmentation des crises alimentaires et de l'eau, notamment dans les pays en voie de développement
- risques sanitaires en raison de la hausse des températures et des vagues de canicule

- conséquences économiques pour l'élimination des conséquences climatiques
- prolifération des nuisibles et des maladies
- perte de la biodiversité en raison de la capacité et de la vitesse d'adaptation limitées de la faune et de la flore
- Sécheresse
- Incendies liés aux feux de brousse
- acidification des océans due aux concentrations de bicarbonate(HCO_3) élevées dans l'eau en raison de la hausse des concentrations de gaz carbonique(CO_2)

Il est donc nécessaire d'agir dans tous les secteurs sans exception (p. ex. agriculture, sylviculture, énergie, infrastructure, tourisme, projet, etc.) pour lutter efficacement contre les changements climatiques. La protection de l'environnement s'impose comme une nécessité de l'implication de tous

3 Objectif de la politique

Le réseau de Caritas Bénin met en place des dispositions pour contribuer au maintien d'un environnement sain et propice à l'écologie. Il s'agit de répondre de manière efficace à la façon dont la direction nationale et les Caritas diocésaines font face aux problèmes environnementaux dans leurs activités quotidiennes.

Date d'entrée en vigueur

1^{er} juillet 2021

Date de révision obligatoire

30 juin 2024

4 Références/Normes

- Loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en république du Bénin
- Les Directives de CI sur la justice environnementale (2005) (NGCI, 1.5)
- L'inspiration puisée dans « Laudato Si' ».

5 Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les agents de Caritas (permanents, bénévoles, volontaires, etc.), aux partenaires, bénéficiaires et aux programmes et projets.

6 Caritas Bénin et éthique environnementale

L'éthique environnementale de Caritas Bénin a pour objet :

- de fournir la prise de conscience de la responsabilité personnelle, que l'entretien de l'habitat commun dépend de soi.
- d'éveiller la communauté (familiale, locale et étatique) à l'entretien de l'espace commun et
- de susciter des politiques et des lois garantissant la justice et la bonne redistribution des biens.

Le réseau Caritas Bénin en termes d'éthique environnementale :

- forme de façon permanente ses différents acteurs aux gestes écologiques quotidiens (Réduire, Réutiliser, Recycler).
- élabore des plans de mitigation des risques environnementaux pour ses interventions

Cette politique aide le réseau Caritas Bénin et ses partenaires à :

- créer un environnement favorable à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de ses communautés ;
- faciliter l'accès à l'eau de qualité et à l'énergie propre

Les dispositions spécifiques au niveau du réseau sont prises en compte dans un plan de mitigation selon les interventions néanmoins certaines dispositions clés retenues au niveau du réseau sont gages de l'engagement de Caritas Bénin à lutter contre la destruction de l'environnement

7 Engagement de Caritas Bénin

Caritas Bénin à travers cette politique s'engage à œuvrer à une éthique environnementale au sein de son réseau. Elle s'assurera que les ressources naturelles sont utilisées de manière raisonnable, que le gaspillage est réduit au strict minimum et que ses projets sont viables sur le plan environnemental. Ainsi, les Directives de Caritas Internationalis sur la justice environnementale (2005), l'inspiration puisée dans « Laudato Si' », ainsi que la loi-cadre du Bénin sur le climat sont intégrées dans les politiques et appliquées dans la pratique, y compris dans les programmes.

Caritas Bénin appliquera les normes générales relatives à l'environnement à la conception, à la planification et à la mise en œuvre de toutes ses activités et opérations. Ces normes portent sur la conservation de la biodiversité, la protection des habitats naturels, notamment contre la désertification, la conservation des matières premières et de l'énergie, la gestion durable et l'utilisation efficiente des ressources naturelles, la prévention et la gestion de la pollution, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets.

Caritas Bénin s'emploiera à impliquer ses parties prenantes externes (fournisseurs, bénéficiaires, partenaires) afin de maximiser l'efficacité de ces normes, en reconnaissant les différences qui existent sur le plan de la faisabilité et les besoins en matière de sensibilisation et de développement des capacités.

En outre, Caritas Bénin s'engage à communiquer les buts et objectifs en matière

environnementale à tous les membres du personnel (permanent, volontaire, bénévole), ainsi qu'aux prestataires, partenaires et autres parties prenantes externes.

Cet engagement permettra à Caritas Bénin d'améliorer constamment son rendement environnemental et minimiser efficacement ses impacts environnementaux négatifs, l'amélioration de la surveillance des impacts environnementaux et l'amélioration de la gestion des coûts.

8 Dispositions clés de Caritas Bénin en matière d'éthique environnementale

Les dispositions clé suivantes de Caritas Bénin en matière d'éthique environnementale découlent de son engagement à protéger l'environnement et sont des leviers sur lesquels elle agit. Ces dispositions sont à la fois sous formes d'énoncés et de bonnes pratiques. Elles ne sont pas exhaustives et évolueront dans le temps en fonction des risques environnementaux et des domaines d'intervention.

8.1 Flotte automobile

Caritas Bénin modernise sa flotte au moyen de véhicules consommant moins de carburant, les entretient régulièrement et rationalise leur utilisation.

8.2 Voyages

Caritas Bénin s'emploiera à réduire le nombre de voyages en organisant les formations et réunions en ligne dès que cela est possible. De même, les voyages groupés ou avec les moyens de transport en commun seront privilégiés.

8.3 Ressources en eau

Les ressources en eau devront être utilisées de façon efficiente ; il s'agira de :

- Eviter le gaspillage d'eau (utilisation rationnelle)
- Utiliser les robinets écologiques
- Utiliser le matériel de plomberie de qualité
- Bien protéger les installations en eau
- Procéder au suivi et à des maintenances régulières des installations en eau
- Eviter les contaminations

8.4 Ressources électriques

L'optimisation doit être de mise dans l'utilisation des ressources électriques à Caritas Bénin ; les règles suivantes devront être observées

- Eviter le gaspillage des ressources énergétiques :
 - Eteindre les appareils et les ampoules avant de quitter le bureau.
 - Baisser la luminosité de son écran sans perdre en confort visuel, etc.
- Alléger ses emails
 - Limiter le nombre de destinataires d'un mail au strict nécessaire, surtout quand elle comporte de fichier attaché.
 - Trier sa boîte pour effacer régulièrement les messages inutiles, particulièrement ceux qui sont lourds.
 - Se désabonner des newsletters qu'on ne lit pas ou rarement
- Procéder à l'efficacité énergétique en utilisant les ampoules et appareils à faible consommation d'énergies
- Faire l'option d'utilisation de l'énergie verte
- Utiliser le matériel électrique de qualité
- Bien protéger les installations électriques
- Procéder au suivi et à des maintenances régulières des installations électriques

8.5 Equipements écologiques

Le choix des équipements ou matériels informatiques doit se faire en tenant compte non seulement de la qualité mais aussi d'un bas niveau de pollution et de consommation en énergie ; c'est le cas par exemple des climatiseurs, réfrigérateurs, imprimantes, photocopieur, scanner, etc.

8.6 Constructions écologiques

Caritas Bénin s'emploiera à construire des bâtiments écologiques : Il s'agit des bâtiments naturellement bien éclairés et orienté de façon à utiliser moins d'énergie aussi bien pour la ventilation que pour l'éclairage

8.7 Gestion des déchets

Il s'agit :

- d'éviter l'utilisation des sachets plastique et privilégier les sachets plastiques biodégradables lorsqu'on n'a pas la possibilité d'utiliser les bols/ récipients.
- Procéder à l'entretien régulier du matériel (électrique, informatique, etc..) afin qu'il soit utilisé de façon durable
- Minimiser les déchets lors de l'organisation des pauses café, collations et repas

- Réduire le gaspillage de papiers :
 - Optimiser la mise en page des documents avant l'impression (taille des interlignes et des marges, suppression des pages quasi-vides entre chapitres)
 - N'imprimer que les éléments utiles d'un document : on supprime les publicités, photos, éléments d'interface sur une page web
 - Réutiliser les feuilles imprimées sur une seule face en feuilles de brouillon.
- Disposer des poubelles à des endroits stratégiques pour récupérer les déchets
- Eviter d'incinérer les déchets et utiliser les services publics de collecte des déchets

8.8 Gestion des projets/programmes

Caritas Bénin doit tenir compte des risques environnementaux depuis la conception de ses projets jusqu'à leur mise en œuvre. Pour ses projets agricoles, Caritas Bénin fera la promotion de l'agroécologie, de même que le reboisement des terres dès que possible. En effet, la durabilité environnementale et sociale est essentielle pour obtenir des résultats en matière de développement durable et doit être systématiquement intégrée aux cycles de gestion de projets et des programmes.

8.9 Obligations des parties prenantes

Caritas Bénin fera obligation à son personnel (permanent, bénévoles, volontaires, prestataires de service..) de respecter sa politique d'éthique environnementale.

Les prestataires de services recevront en annexe de leurs contrats ce document et s'engageront à s'y conformer.

En matière de collaboration, Caritas Bénin se conformera au code d'éthique environnementale des partenaires lorsque cette dernière est plus contraignante.

8.10 Divulgation

Caritas Bénin a l'obligation de divulguer cette politique à toutes les parties prenantes de ses actions.

Le Directeur National,



Père Philippe SANHOUEKOUA